

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Décision modificative de budget N°1

Monsieur le Maire rappelle que cette décision modificative n°1 de l'exercice 2022 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget de la commune, pour modifier les prévisions budgétaires des recettes de fonctionnement et d'investissement en cohérence avec les états budgétaires, ainsi que l'ajustement de certains comptes sur la section d'investissement. Il convient de rappeler que les crédits sont arrêtés par section et voté par chapitre.

Ces ajustements se traduisent soit par des augmentations ou des diminutions de crédits au niveau des articles à l'intérieur du même chapitre.

Le présent rapport a donc pour objet d'apporter des modifications sur la répartition des crédits budgétaires pour faire face aux :

• Dépenses

- chapitre 16 – Emprunts en euros
- chapitre 21 – Immobilisations corporelles
- chapitre 23 – Immobilisations en cours
- chapitre 023 – Virement à la section de fonctionnement

• Recettes

- chapitre 73 – Impôts et taxes
- chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

C. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 (BP) a été arrêtée à hauteur de 9 297 158.04€ en dépenses et en recettes. La présente DM propose de réduire des crédits sur des comptes pour un montant total de (-176 229,11€) en dépenses et en recettes, en raison de la surévaluation de certaines taxes. Ainsi, la Décision Modificative N°1 2022 s'équilibre à hauteur de 9 120 928.93€ en dépenses et recettes.

a. Recettes de fonctionnement

Cette section a été réajustée par rapport aux observations des services de la Préfecture, portant notamment sur la surévaluation des 2 taxes : **Impôts directs locaux – l'octroi de mer.**

- **Impôts directs locaux** : 2 821 400,00€ au lieu de 2 683 538,00€ montant qui figure sur l'état 1259 (-137 862€)
- **Octroi de mer** : 2 645 488,17€ au lieu de 2 607 121,06€ (-38 367,11€).

Voir détail tableau ci-dessous

d. Dépenses de fonctionnement

Pour équilibrer le budget un réajustement a été fait au niveau du transfert en 023 Virement à la section d'investissement à hauteur de -176 229,11€.

Voir détail tableau ci-dessous

| FONCTIONNEMENT | | | |
|---|-------------|--|-------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Articles (chap) - Fonction - opération | Montant | Articles (chap) - Fonction - opération | Montant |
| 023 (023) - 01 Virement à la sect d'inv | -176 229,11 | 73111 (73) - 01 Impôts disrechs locaux | -137 862,00 |
| | | 7373 (73) - 01 Octroi de mer | -38 367,11 |
| total | -176 229,11 | total | -176 229,11 |

B. Section d'investissement

a. Recettes d'investissement

La section d'investissement du Budget Primitif 2022 (BP) a été arrêtée à hauteur de 20 552 196,09€ en dépenses et recettes.

Les observations du service de la préfecture appellent à des ajustements sur des comptes tout en respectant les principes budgétaires. Ainsi, la présente décision modificative propose de réduire les crédits des comptes 023 et 021 à hauteur de (-176 229,11€) mais également le compte 10 FCTVA à hauteur de (50 000€) pour un montant total de 226 229,11€. Ces choix de compte sont guidés par le respect des règles budgétaires et la volonté pour la commune ne pas déséquilibrer les dépenses de fonctionnement en fonction des prévisions initiales.

Ainsi, la DM s'équilibre à hauteurs 20 325 966,98€ en recettes et dépenses.

b. Dépenses d'investissement

Les dépenses se réajuste par une diminution de certains comptes (21) et une augmentation du compte 1641 à hauteur de 71 637,14€ pour donner suite aux observations de la Préfecture sur l'état de la dette. Cet état fait apparaître un montant de 151 637,14€ au lieu de 80 000€ montant inscrit au Budget 2022.

Voir détail tableau ci-dessous

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|-------------|---|-------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Articles (chap) - Fonction - opération | Montant | Articles (chap) - Fonction - opération | Montant |
| 1641 (16) - 01 Emprunts en euros | 71 637,14 | 021 (021) - 01 Virement de la sect d'ir | -176 229,11 |
| 21312 (21) - 0 201810 Batiments scola | -15 000,00 | 10222 (10) - 0 FCTVA | -50 000,00 |
| 21751 (21) - 8 Réseaux et voiries | -176 229,11 | | |
| 21751 (21) - 8 201808 Réseaux et voiri | -60 000,00 | | |
| 2181 (21) - 0 201918 Installat génér | -121 637,14 | | |
| 238 (23) - 8 201808 Avances versées | 60 000,00 | | |
| 238 (23) - 8 201808 Avances versées | 15 000,00 | | |
| total | -226 229,11 | total | -226 229,11 |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) D'adopter cette décision modificative n°1 du budget 2022
- 2) D'autoriser les virements de crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, Vote à l'unanimité